

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

**Décision du 19 décembre 2018**

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de Riom

**N O R : JUSB 18351795**

**La Première Présidente de la cour d'appel de Riom,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès de la Première Présidente de la Cour d'appel de Riom en date du 6 décembre 2018,

**Décide :**

**Article 1**

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès de la Première Présidente de la Cour d'appel de Riom :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
UNSa	HENRIQUES DIAS Monique	VIALLE Michel
UNSa	BONNAC Laure	TROUBAT Chantal
CGT	CHASTANG Julien	MARIAYE VINGADASSAMY Katia
CFDT	TABERLET Marianne	WIRTH Michelle

## Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Riom, le 19 décembre 2018.

La première présidente,  
Françoise BARDOUX

